

Fromage de Comté et vache montbéliarde : des communs aux effets protecteurs ?

Sandrine Petit, Catherine Mougenot

DANS **REVUE FRANÇAISE DES AFFAIRES SOCIALES** 2025/4 n° 254 , PAGES 37 À 52

ÉDITIONS **DREES MINISTÈRE DE LA SANTÉ**

ISSN 0035-2985

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-revue-francaise-des-affaires-sociales-2025-4-page-37?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour DREES Ministère de la santé.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

LES EXPÉRIENCES DE COMMUNS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX EN FRANCE ET AU-DELÀ

Fromage de Comté et vache montbéliarde : des communs aux effets protecteurs ?

Sandrine Petit et Catherine Mougenot

RÉSUMÉ

Cet article décrit l'imbrication de deux communs ancrés dans le territoire du massif du Jura : le fromage Comté et les savoir-faire qui entourent sa fabrication ; la vache montbéliarde, à la fois objet de passion et de sélection génétique de pointe. Chacun d'eux a des effets en termes de protection sociale : le succès contemporain de l'AOP Comté confère une vitalité économique à l'agriculture et au territoire. La vache montbéliarde, dont la sélection échappe désormais aux éleveurs dans une mondialisation de la génétique, continue de faire passion et de nourrir des satisfactions dans le métier d'éleveur. Ces communs sont des productions matérielles et immatérielles, pétries d'ambivalences, mais qui assurent néanmoins une sécurité et une protection par le bas, par les agriculteurs, les acteurs de la filière et du territoire. Notre détour historique et géographique permet de revisiter la notion de protection sociale et d'interroger la protection environnementale, sans laquelle la durabilité sociale et les communs seraient menacés.

ABSTRACT

Comté Cheese and the Montbéliarde Cow: Commons with Protective Effects?

This article describes the intertwining of two commons: Comté cheese and its associated know-how; and the breed of cow, a combination of passion and advanced genetic selection, both with their roots in the Jura mountains. Each of them has an impact in terms of social welfare: the contemporary success of the Comté AOP (PDO) provides economic vitality to the farming sector and to the region. The Montbéliarde cow, whose selection is now largely beyond the control of breeders as genetics becomes globalised, continues to inspire passion and provide satisfaction in the profession of livestock breeding. These commons are both material and immaterial productions, full of ambivalence, yet they nevertheless ensure a degree of security and bottom-up monitoring by farmers, supply-chain actors and local stakeholders. Our historical and geographical detour allows us to revisit the notion of welfare protection and to question environmental protection, without which social sustainability and the commons would be threatened.

Introduction

Les systèmes de protection sociale (soins de santé, assurance chômage, retraites, revenu minimum) mis en œuvre en Europe occidentale dans l'immédiat après-guerre ont aujourd'hui 80 ans. Pris en charge par les États dans une perspective universalisante et portés par une croissance économique forte, ils ont maintes fois été aménagés. Cependant, ils semblent aujourd'hui fragilisés par l'allongement de la vie des personnes, les diverses crises et l'apparition de nouveaux risques. Pour les renforcer, les compléter, ne devrait-on pas changer de modèle ? Rapprocher la protection sociale des expériences, des pratiques concrètes, des territoires et des collectifs ? Plus précisément, la mise en pratique de la théorie des communs (le plus souvent des ressources naturelles) peut-elle offrir un appui pour développer une protection mutuelle investie positivement par les citoyens ? Peut-elle leur permettre de se réapproprier leur environnement ? « L'école des *commons* » (Ostrom, 2010) suppose une entente, une solidarité de proximité, territorialisée, un souci partagé pour faire face à différentes menaces. En visant la durabilité des ressources humaines et naturelles locales offre-t-elle davantage de sécurité qu'une démarche par le haut, issue d'un État protecteur ?

Le courant des communs a pourtant encore peu intégré la notion de protection sociale dans ses thématiques. Le dictionnaire qui lui est consacré n'y a accordé aucune entrée (Cornu *et al.*, 2021). Lors de sa conférence de 2025, The International Association of the Study of the Commons (IASC) affiche 12 thèmes, principalement autour des enjeux environnementaux et climatiques, économiques, des savoirs et des populations autochtones. Aucun n'est spécifiquement dédié à une problématique de protection sociale. En nous encourageant à oser des inflexions fécondes entre ces deux domaines de réflexion et d'action, l'appel à contribution de la RFAS nous met au travail d'abord en mobilisant des retours historiques. Les anciennes coopératives peuvent en effet être utiles pour montrer comment certaines pratiques ont pu servir d'incubateurs aux systèmes de protection actuels (Audrain, 2022). Mais les analyses contemporaines portant sur des institutions locales soucieuses de solidarité, d'équité et de bien-être sont également encouragées à développer une critique de ces expériences : comment évoluent-elles dans le temps ? Sont-elles toujours concluantes ?

Pour illustrer ces différentes questions, l'étude des pratiques d'élevage dans le massif du Jura s'avère très utile. En apportant des garanties véritables pour la survie des paysans, elles ont produit, grâce à la coopération, une certaine aisance dans une région naturellement pauvre et elles ont opéré une relative égalisation des chances entre tous (Lebeau, 1951 ; Fumey et Bérion, 2010). Cette économie laitière associative, la plus ancienne en France, se révèle être un système d'assurance avant l'heure et renvoie à un passé dont on peut toujours apprendre.

Notre texte se structure en trois parties en proposant d'abord un retour sur la genèse de deux communs, fromage et race bovine, imbriqués entre eux et ancrés dans le massif du Jura. Pour comprendre la formation de ce que nous estimons être une protection sociale et économique par le bas, nous faisons le pari d'une rétrospective et d'une approche longitudinale et constructiviste (Fleury *et al.*, 2018).

Nous examinerons l'évolution de ces communs et leurs capacités à répondre aux défis modernes à partir de trois leviers d'analyse. De quelle gouvernance sont-ils l'objet ? Cette thématique constitue le socle majeur de la théorie des communs. Selon B. Coriat (2015), le commun se définit au carrefour de trois considérations : la ressource objet du partage ; la nature des droits et obligations qui lient les participants au commun ; le mode de gouvernance qui permet de faire respecter le système de droits. Ensuite nous nous interrogerons sur les savoirs et savoir-faire mobilisés. En quoi ces communs « rendent-ils capables » (Audrain, 2022) ? En effet, la constitution d'un ensemble de savoirs et savoir-faire nourrit les processus de décision. Les aptitudes à penser, sentir, dire, analyser sont autant de « capacités », c'est-à-dire de possibilités de choix et d'action des individus et des collectifs, une véritable capacité commune, un *empowerment* (Nicolas-Le Strat, 2014 ; Sen, 2009). Enfin, nous examinerons le cas jurassien en termes de protection sociale *via* la sécurité économique et une culture socioprofessionnelle dynamique. Ce dernier point ouvre sur l'approche des « communs sociaux », une nouvelle catégorie de communs, à la croisée de la pensée d'Elinor Ostrom (2010) et de celle d'Amartya Sen (2009), où des ressources sociales telles que la santé, l'emploi ou la culture sont partagées et auxquelles on accède de manière démocratique (Defalvard, 2017). Nous concluons sur deux questions : qu'en est-il de la protection des plus vulnérables et de la protection de l'environnement, socle de ces deux communs, fromage et race bovine ?

Notre travail repose sur une recherche longitudinale conduite sur le territoire de l'AOP Comté depuis 2014. Les campagnes de terrain ont été organisées en suivant différentes thématiques. Le point de départ était un projet sur la préservation des races (2014-2016), puis nous avons orienté nos objets de recherche en fonction des éléments émergeant du travail de terrain : la sélection génétique des vaches laitières *via* les outils génomiques (2016-2018 puis 2020-2022) (Gaillard et Mougenot, 2018), la race simmental (2019), l'agrandissement des troupeaux et le sens du métier d'éleveur (2018-2020), mais aussi les évolutions et défis contemporains de la filière, et finalement la création d'une nouvelle fromagerie par un collectif d'agriculteurs (2020-2022) (Petit, 2024). Plus d'une soixantaine de personnes, éleveurs, inséminateurs, enseignants, responsables de la filière, affineurs, techniciens et conseillers en appui aux éleveurs ont été rencontrés, parfois à plusieurs reprises. Les entretiens semi-directifs ont été enregistrés puis retranscrits intégralement. Notre recherche se nourrit en outre de la littérature sur ces sujets, de la participation à des séminaires locaux, de la mobilisation de sources documentaires diverses (site web des organisations agricoles et fromagères, newsletters des structures, rapports techniques par exemple une étude prospective, des diagnostics environnementaux) et enfin de projets d'étudiants tutorés (corpus d'une trentaine d'entretiens).

Des communs ancrés dans une histoire longue

Mêler les laits : une solidarité nécessaire pour élaborer un fromage de garde

Les historiens sont unanimes : les premières coopératives connues datent du ^{xiii}^e siècle et elles sont franc-comtoises (Mélo, 2015). Dénommées « fruitières » (lieux de récolte du fruit du travail), elles trouvent leur origine dans le Haut-Jura central pour se propager ensuite à l'ensemble du massif (Lebeau, 1951). Sur les reliefs, les habitants doivent composer avec les conditions écologiques rudes, climat, pente des sols, mais ils cherchent aussi à se soustraire à l'emprise des grands propriétaires laïques ou ecclésiastiques. Des collectifs locaux s'organisent alors de manière spontanée, fondée sur la bonne foi réciproque puisqu'il s'agit d'accepter de rendre transparente la production de chaque étable et d'en partager les bénéfices avec ses voisins (Jacques, 1989). Bien que certains ne détiennent qu'une ou deux vaches, ils peuvent néanmoins participer à la confection de ces « vachelins » de 40 kg environ qui nécessitent 400 litres de lait (Vernus et Greusard, 2013). S'ils sont appropriés à une consommation locale, notamment pour l'hiver durant lequel les vaches ne produisent que peu de lait, ce sont donc des « fromages de garde », à conservation longue. R. Lebeau (1951) observe que dès le Moyen Âge, les meules partent vers les villes suivant les anciennes routes sillonnant le massif.

Les règlements de fruitières régissent les apports de lait et la commercialisation des fromages (Vernus et Greusard, 2013). À l'origine, chaque éleveur est responsable du mélange des laits récoltés dans la journée. C'est l'institution du « tour » matérialisée par la circulation de ferme en ferme d'un chaudron qui en est l'instrument indispensable. Très vite, cependant, la tâche est confiée à un fromager engagé pour la cause et, finalement, pour éviter les incendies dans les mesures, l'activité est déplacée dans un bâtiment dédié. À chacun d'apporter quotidiennement la production de ses propres vaches dans un geste dénommé « la coulée », qui va se maintenir jusqu'au début du ^{xxi}^e siècle. Ces fruitières suivent un modèle associatif, tel que pouvait le penser Charles Fourier (Vernus et Greusard, 2013). Rompus à un tel système, les Francs-Comtois développent un maillage global de protection de leur économie, une activité qui s'étend à la gestion de certaines parcelles communales (Mélo, 2015). La nature de celles-ci n'est pourtant pas toujours bien fameuse (Jacques, 1989). Prairies, marais, broussailles et petits bois peuvent être l'objet d'une « tragédie des communs », où l'intérêt individuel prime et produit un résultat « perdant-perdant » selon le modèle conçu par G. Hardin (1968) et dénoncé par E. Ostrom (2010). Le libre accès à ces pâtures corrige pourtant les inégalités de fortune et permet la survie de ceux qui sont démunis de terre. Selon M. Vernus (2014), l'usage de ces communaux s'est maintenu dans quelques localités jusqu'aujourd'hui encore, comme une façon de faire face à un coup du sort, une invasion de campagnols par exemple. Dès l'origine, les fruitières, les communaux et la vaine pâture (droit d'usage permettant de laisser pâturer librement le bétail sur les parcelles après récoltes) sont les trois piliers de l'économie laitière franc-comtoise (Lebeau, 1951). L'élevage, quant à lui, part à l'assaut des forêts et

des montagnes (Vernus, 2014). Le paysage jurassien est un maillage pâturé de prairies, de forêts et d'espaces hybrides (les prés bois) qui assure son identité au fromage (Michaud et Jeanneaux, 2014), une typicité produite également par le mélange des laits issus de plusieurs élevages (Elisséeff, 2017).

Mêler les sangs pour améliorer la production laitière

Dans le massif du Jura, l'économie locale se couple rapidement avec une attention accrue aux troupeaux. Comme partout, ceux-ci sont mixtes, mais les vaches y sont bientôt plus nombreuses qu'ailleurs, et une sélection laitière des animaux s'affirme bien avant les tendances lourdes de la spécialisation caractéristique de l'après-guerre. Au début du XVIII^e siècle, une autre trajectoire vient marquer cette histoire singulière. Des anabaptistes suisses (partisans du baptême pour adulte), persécutés par le pouvoir bernois, s'établissent dans le Comté de Montbéliard. Ces fermiers suisses ne franchissent pas seuls la frontière, ils sont accompagnés de leurs troupeaux. D'emblée, leur compétence pastorale est affirmée (Kalyntschuk, 2006). Dans les foires au bétail, leurs « beaux animaux » nourrissent l'admiration. Ce sont des souches laitières à robe tachetée de rouge et blanc dont la reconnaissance se propage rapidement jusqu'à les classer parmi les meilleures bêtes comtoises et transformer radicalement la base des troupeaux locaux. À proximité de la frontière suisse, on se passionne désormais pour l'amélioration du bétail et ces efforts de sélection débouchent en 1889 sur la reconnaissance officielle de la race montbéliarde.

À la fin du XIX^e siècle, c'est un élevage « moderne et prospère », qui stimule toute l'activité du massif, particulièrement dans le Haut-Doubs. Ces efforts sont encouragés par les injonctions du ministère de l'Agriculture, de création récente. Celui-ci recommande l'organisation de « comices », ces concours locaux d'animaux, utiles pour diffuser le standard de la race à travers l'exposition et la vente de ses meilleurs sujets. À l'instar de ce qui existe déjà dans d'autres pays, le ministère préconise la création de syndicats d'élevage pour enregistrer la généalogie des animaux de la race et favoriser la sélection de bons reproducteurs. Familiers du système coopératif, les Francs-Comtois développent rapidement de telles associations (le premier syndicat date de 1901) avec une priorité clairement donnée à la recherche d'un profil laitier (Jacques, 1989). Mais cette dynamique collective ne se limite pas à la sélection des bêtes, car les éleveurs pratiquent aussi l'acquisition ou la location de pâturages, ils font des achats collectifs, de fourrage par exemple, et mettent en place des services de renseignements et de vente des animaux. L'entretien des reproducteurs est aussi une composante essentielle de leur activité et des règles communes qui se mettent en place. Il s'agit soit d'assurer ensemble les soins apportés au taureau détenu par le syndicat, soit de veiller à ce que la personne qui en a la garde s'acquitte de la tâche de manière adéquate. Le lien avec l'activité laitière reste étroit puisque les éleveurs jurassiens adoptent rapidement la mise en place d'un contrôle laitier (qualité et quantité) et ils se montrent soucieux d'assurer le financement de leurs affaires. C'est à Salins-les-Bains que voit le jour

la première société locale d'un Crédit Agricole qui confirme un engagement solidaire pour les remboursements, les emprunts ou encore une assurance mutuelle en cas de mortalité des animaux. La cotisation de chacun est composée d'un forfait et d'un montant proportionné au nombre de têtes possédées (Jacques, 1989).

Un maillage de collectifs pionniers

L'histoire de ces collectifs franc-comtois vient très à propos illustrer les différents principes fondateurs des biens communs tels que E. Ostrom les a élaborés. La définition des communautés locales, l'édition des objectifs et des règles à suivre, les façons de résoudre les conflits éventuels sont autant de sujets qui peuvent être l'objet de tensions dans un commun, comme l'observent P. Fleury et ses collègues (2018). Au sein du monde paysan, les jalousies peuvent être vives et les frictions régulières. Il y a des hiérarchies sociales, cloches en fer pour les troupeaux des paysans modestes contre cloches en bronze pour les plus aisés (Vernus et Greuzard, 2013). À plusieurs reprises, les éleveurs détenteurs des plus grands troupeaux tentent de s'associer en fruitières spécifiques à l'exclusion des plus pauvres, des efforts qui tournent court à chaque fois (Lebeau, 1951). En revanche dans les concours d'animaux, les plus « gros » peuvent intervenir en tant que juges et parties. Ces manifestations sont pour eux des occasions de vendre leur bétail à travers un commerce florissant et ils sont encore à la manœuvre dans toutes les institutions locales, comme les caisses de crédit où ils assurent les rôles de président, de secrétaire ou de trésorier.

Ces divergences ne remettent pourtant pas en cause la dynamique dominante dans le massif, soit la construction non pas d'un, mais de deux communs, encastés l'un dans l'autre, ancrés dans un territoire, tous porteurs d'une protection accessible à tous. D'un côté, c'est le mélange des laits : il n'y a en effet jamais eu et il n'y aura pas de Comté fermier¹. Ce mécanisme essentiel rend solidaires l'ensemble des producteurs quelle que soit leur taille. De l'autre côté, le mélange des sangs des animaux assure le développement d'une race dont l'aptitude laitière est toujours davantage reconnue.

Gouvernance et règles collectives

Les institutions qui entretiennent les dynamiques collectives autour de ces deux communs sont régulièrement traversées par des évolutions structurelles ou des crises conjoncturelles. Nous les détaillons ici de même que les dimensions clés qui permettent d'y faire face, les droits et obligations des participants, et le mode de

1. Lait provenant d'un seul troupeau et transformé par l'agriculteur qui l'élève ; celui-ci est nommé producteur fermier et le fromage, fromage fermier.

gouvernance. Ces institutions communautaires s'avèrent remarquablement adaptées à une économie d'échange, à travers la première reconnaissance Appellation d'origine contrôlée (AOC) fromagère en 1958 et, pour la vache montbéliarde, avec la loi sur l'élevage de 1966 qui vise une promotion de la race au-delà du territoire jurassien et de l'Hexagone. Fromages et animaux vont très vite s'exporter dans toute la France et au-delà, une caractéristique qui vient encore donner raison à un des principes pointés par E. Ostrom (2010) : l'autodétermination locale est reconnue par des autorités extérieures.

Des instances et des collectifs au travail pour défendre un produit

L'idée de défendre une appellation pour protéger les productions régionales germe dès 1926 et, en 1949, le syndicat des producteurs du « gruyère de Comté » décide en assemblée générale de s'engager dans la reconnaissance d'une appellation d'origine, à faire valoir face à une production florissante de gruyère et pâtes pressées cuites (Bret, 2021). Le statut d'AOC est obtenu en 1958 par décret, assurant une protection nationale et internationale, même s'il est alors peu exporté. La reconnaissance européenne (AOP) viendra plus tard en 1992. En 1963, est créé le Comité interprofessionnel du gruyère de Comté (CIGC), organisme en charge de la gestion du fromage AOC Comté. Dans celui-ci, différents métiers de la filière sont articulés en quatre collèges : production de lait, transformation coopérative, transformation privée et affinage, enfin, mise en marché. Les décisions sont prises à l'unanimité de ces collèges et applicables à tous. Ainsi se définit la communauté et ses membres (Ostrom, 2010). Le CIGC devient le gestionnaire des droits à produire *via* la distribution des plaques vertes qui sont apposées sur la meule et qui permettent d'identifier qu'il s'agit bien de Comté. Cet organisme assied sa légitimité sur un fonctionnement collectif et la constitution de commissions de travail inclusives (Bret, 2021).

Malgré cette labellisation, les producteurs essuient des revers économiques liés à une qualité insuffisante du fromage et aux aléas naturels. En 1968, les cours s'effondrent. Les stratégies de sortie de crise comme le paiement à la qualité du lait, la mise en place de contrats rémunérant le fromage selon le marché ou le regroupement de fruitières sont contestées. L'idée des contrats s'avère finalement judicieuse. Chaque entreprise (coopérative laitière, affineur) fournit les prix pratiqués pour calculer une moyenne qui sert de référence. Le contrôle et la transparence des chiffres permettent au CIGC de construire de la confiance. Les fromages sont classés en cave selon leur qualité. Ce dispositif favorise les échanges entre producteurs, fromagers et affineurs et le partage des difficultés. Dans ses mémoires, revenant sur les années passées à la tête du CIGC, Jean-Jacques Bret (2021) souligne la responsabilisation de chacun, les valeurs de confiance, de respect mutuel, qui ont cimenté la filière. La coordination entre acteurs est une dimension clé de la valorisation d'un produit dont l'ambition est de dépasser les stratégies individuelles et les relations concurrentielles (Fournier *et al.*, 2018). Toutefois, le passage en AOC n'apporte pas la santé économique espérée dans les premières

décennies (Bret, 2021). Le souci d'autonomie de la filière est pris pour du passé et disqualifié. Les maisons d'affinage au capital familial sont jugées de peu d'avenir à l'ère de l'industrialisation agroalimentaire (*op. cit.*). L'intensification fourragère pour accroître la production laitière gagne les campagnes mais pas le massif du Jura. Entre 1968 et 1989, la production de Comté stagne. Les efforts pour améliorer la qualité du fromage portent finalement leurs fruits et les ventes progressent à partir des années 1990. Pour gérer les fluctuations de prix, la filière veille à articuler offre et demande *via* les plans de campagne, aujourd'hui appelés les règles de régulation de l'offre. L'autre outil visant la qualité est le cahier des charges, établissant des règles et des moyens de contrôle voire de sanctions. Il a fait l'objet de révisions successives jusqu'à une dernière version validée en 2024 qui entend resserrer les intentions initiales de la filière. Aujourd'hui, ce travail collégial semble récompensé. Devenu première AOP française, le Comté voit sa production atteindre les 69 814 tonnes en 2024. Toutefois, entre 2021 et 2023, le CIGC a dû gérer une baisse de la demande (- 4,8 %) et une augmentation des stocks. Les exportations sont en augmentation jusqu'à représenter plus de 10 % des ventes en 2024 (Rapport d'activité, 2024). Le Comté est fondé sur l'histoire d'un collectif qui a forgé un capital social (Michaud et Jeanneaux, 2014), des institutions collégiales illustrant clairement le fonctionnement des communs : la définition d'une communauté, dotée de règles de décision, de résolution des conflits, d'une instance de surveillance et de sanction.

DREES Ministère de la santé | Téléchargé le 02/02/2026 sur <https://sbs.cairn.info> (IP: 94.224.18.29)

Des syndicats d'élevage locaux à l'internationalisation de la gestion de la race

La gouvernance d'un commun constitué par une race animale repose sur un impératif incontournable : mêler les sangs des animaux afin d'éviter la consanguinité et les tares qui peuvent l'accompagner. Avec la reconnaissance officielle des races, ce travail suppose en outre l'amélioration du patrimoine génétique transmis par les animaux. Dans le Jura, cet effort collectif a été lié à la volonté de sélectionner des vaches produisant un lait « fromageable » (aux bonnes capacités de transformation fromagère).

Jusque dans l'après-guerre la gestion de ce commun « race » est intimement liée au travail collectif réalisé autour des fruitières. Les éleveurs locaux, en particulier les plus gros d'entre eux, choisissent les meilleurs sujets dans le cadre des concours, ils établissent les livres généalogiques des bêtes et les syndicats d'élevage offrent toute une série de services associés. Avec la loi sur l'élevage de 1966, le système prend une tournure similaire à celle des autres races bovines en France. On assiste à la mise en place d'un système « coopératif public » (Labatut *et al.*, 2013). L'attribution de la valeur des taureaux agréés comme reproducteurs d'une race est confiée aux chercheurs de l'Inra (Institut national de recherche agronomique), pendant que la production de semence est de la responsabilité des coopératives départementales, Jura et Doubs pour la montbéliarde, qui ont pour mission d'assurer un accès démocratique au « progrès génétique » à tous les éleveurs

de la zone. Le protocole décidé par l'État impose également d'adopter l'insémination artificielle. Dans le Jura, sa généralisation est vécue comme une façon de contourner l'ascendant des gros éleveurs. Même si la montbéliarde reste la race privilégiée pour la fabrication des fromages Comté (95 % et 5 % de Simmental), sa gestion tend alors à échapper aux éleveurs du massif. Ceux-ci restent responsables de la composition de leurs troupeaux, mais les reproducteurs sont la propriété des coopératives départementales et leur valeur est déterminée par les chercheurs en génétique quantitative à partir de critères de plus en plus diversifiés (Chavinskaia, 2020).

Les années 2000 marquent une nouvelle étape, celle de la privatisation des entreprises départementales (décision imposée par l'Union européenne traduite en 2006 par la Loi française d'orientation agricole). Cette intention est encore renforcée par le nouveau règlement zootechnique européen mis en œuvre en 2018 dans le but d'inscrire les races nationales à l'échelle des marchés globaux. Ce sont non seulement les animaux, mais aussi les embryons, le sperme et les ovocytes qui sont marchandisés (Doré, 2023), et les interventions des entreprises désormais évaluées en termes de coûts/bénéfices.

Malgré le statut coopératif des entreprises de sélection génétique et de mise en place des semences, donc la participation d'éleveurs au conseil d'administration et à la présidence, la conduite de la race montbéliarde en termes de commun semble menacée. Les éleveurs sont devenus des clients, susceptibles d'acheter des produits génétiques proposés par les entreprises, de même que les services qu'elles mettent à leur disposition également de manière payante (échographies, parages des pieds, vente de capteurs de différents types...). La conduite de la montbéliarde après avoir été dans les mains des éleveurs, puis des chercheurs, relève désormais de choix commerciaux, comme nous le confirment nos interlocuteurs sur le terrain, mais aussi des analyses de portée plus générale (Hannachi, 2015). Les Jurassiens restent très attachés à la montbéliarde dont l'histoire est inscrite dans leur terroir, mais la gouvernance du mélange des sangs s'opère désormais à l'échelle nationale. Au-delà, cette gestion à laquelle il est de plus en plus difficile pour les éleveurs d'être intégrés, met en défaut le troisième principe des communs d'Ostrom (2010), celui d'un système qui permet aux individus de participer à la définition et à la modification de ses règles.

Être capables et autonomes : des savoirs et savoir-faire menacés

Les communs, ce sont du partenariat, des instances, du travail, des modalités de gestion et des savoirs, locaux, experts, professionnels, expérientiels, soit autant de ressources pour agir, qualifiées aujourd'hui de communs immatériels. Les savoirs nourrissent une capacité collective à analyser, anticiper et à projeter des futurs meilleurs (Nicolas-Le Strat, 2017). Rappelons que la maîtrise des savoirs fromagers a été une des premières préoccupations des acteurs de la filière.

En 1975, ils créent un comité technique du Comté (CTC devenu depuis le CTFC pour l'ensemble des fromages franc-comtois) doté de son propre laboratoire et destiné à améliorer la qualité du fromage en analysant le processus de la production du lait à sa transformation. En découlent des interventions en ferme et des préconisations en fromagerie (Bret, 2021). Aujourd'hui, ce comité coordonne des programmes de recherche et poursuit son assistance technique. Le label AOP repose sur la reconnaissance de savoirs et savoir-faire locaux qui réaffirment les trois gestes constitutifs de l'identité du fromage au lait cru, donc sans pasteurisation. Au cours de la traite, l'éleveur nettoie, palpe la mamelle de la vache et peut détecter précocement les signaux faibles d'une inflammation grâce au regard et au toucher. Outre la préservation de qualités sanitaires, il doit entretenir un écosystème microbien autour des trayons, écosystème dont on sait le rôle crucial pour éveiller les saveurs du Comté. Le deuxième geste est celui du fromager qui travaille en cuve ouverte afin d'apprécier à la main la transformation du caillé, son passage de l'état liquide à solide. Le troisième geste reste celui de l'affineur qui tapote les fromages et qui, à l'écoute du son (du chant) des meules, en détecte le potentiel d'affinage. Plutôt que d'être externalisées dans des serveurs informatiques, ces trois actions sont incorporées ou « encorporées » dans les corps des professionnels : elles mobilisent les sens – regard, toucher, odorat, son – dans une interaction entre humain et animal ou humain et matière vivante. Ce sont des compétences qui se transmettent d'une personne à l'autre, dans les filiations et les apprentissages collectifs et individualisés. Au contraire d'indicateurs objectivables s'agrégeant dans des bases de données, ces gestes restent subjectifs, situés, en interaction avec les propriétés du vivant. Ils ne sont donc seulement qu'en partie reproductibles, toujours réinventés par chacun (Elisséeff, 2017).

S'agissant de l'élevage, le « coup d'œil » est une expression employée par les éleveurs eux-mêmes pour désigner cette compétence d'observation-décision au cœur de leur métier, qui traverse une multitude d'actes techniques. Si, lors de la traite, il s'agit de déceler d'éventuels signes d'inflammation, dans les temps de reproduction, l'éleveur détecte les chaleurs des vaches, parfois visibles par des chevauchements entre animaux ou très discrètes et qu'il s'agit alors de deviner par indices, une transpiration anormale trahissant une suractivité, de petits écoulements sanguins, un comportement différent. Un autre savoir clé dans le métier concerne le tri des animaux, la capacité à identifier quelles génisses deviendront les meilleures vaches, quels accouplements donneront les profils d'animaux attendus. Ces savoirs construits sur l'expérience, en partie transmis en travaillant dans l'épaisseur des actes quotidiens et des cycles temporels sont une richesse qui se renouvelle sans cesse (Mougenot *et al.*, 2020). Ils sont aujourd'hui concurrencés par des artefacts techniques qui peuvent se substituer à l'œil de l'éleveur, caméras, détecteurs de chaleurs et de vèlages, tout en facilitant le travail. Parmi eux, le génotypage des animaux diffusé à partir de 2009 permet la lecture de leur profil ADN dès leur naissance, voire au stade embryonnaire, de manière à opérer des tris précoces et des accouplements optimisés. Les savoirs professionnels incorporés, mobilisant les sens dans une interaction entre humain et animal, sont remplacés par des connaissances étanches et « encapsulées » (Compagnone *et al.*, 2018),

externalisées dans des serveurs informatiques, dépendant de multinationales productrices de technologies et de logiciels toujours plus « intelligents ». La privatisation des connaissances, les droits de propriété sur le vivant sont aujourd'hui au cœur des menaces pesant sur ces communs (Cornu *et al.*, 2021 ; Allaire *et al.*, 2018). Alors que les savoirs ne sont plus partagés dans les familles et les collectifs de pairs, les éleveurs, dépendants de technologies dont les avancées sont conçues loin et sans eux, semblent de moins en moins capables d'orienter leur travail et le type d'animaux avec lesquels ils souhaitent travailler. Cette situation illustre la réduction des libertés de choix, de ces « capacités », dont l'importance est mise en évidence par H. Delfavard (2017).

La protection sociale à l'échelle d'un territoire

Le système coopératif jurassien a jusqu'ici résisté aux perturbations externes. Sa stratégie, en termes d'affinage, de mise en marché, de modèle traditionnel, a généré de la richesse dont les résultats peuvent s'apprécier au regard du volume de fromage produit globalement croissant (Michaud et Jeanneaux, 2014). Dans le corpus de règles communes inscrites dans le cahier des charges, plusieurs mesures phare peuvent être épinglées, dont cette obligation de traiter le lait récolté dans un rayon de 25 kilomètres, ce qui garantit le maintien de l'emploi local, et représente approximativement aujourd'hui 2 400 exploitations, 140 fruitières et 14 maisons d'affinage. Les établissements laitiers, de collecte et transformation restent très nombreux sur le territoire AOP, alors qu'ils sont clairsemés sur le reste de la région (Agreste, 2024). La santé économique des élevages se lit également à travers un prix du lait qui reste plus élevé : 681 euros pour 1 000 litres en lait AOP (parfois plus de 700 euros dans certaines fruitières) contre 486 euros pour 1 000 litres en lait conventionnel, alors que le résultat courant par unité de travail est supérieur à 34 900 euros versus 29 800 euros en lait de plaine (Observatoire prospectif, 2024). L'élevage d'AOP n'échappe pourtant pas complètement aux tendances nationales, notamment la baisse du nombre d'exploitations agricoles (par exemple, - 24 % dans le Doubs entre 2010 et 2020) et un certain agrandissement des structures avec davantage de moyennes et grandes exploitations. Par ailleurs, la filière induit de nombreux emplois indirects sur son territoire (construction, matériel, conseil, tourisme, etc.), ce qui constitue une synergie territoriale de coopération économique. Selon V. Elisséeff (directeur du comité interprofessionnel de gestion du Comté-CIGC depuis 2014), la dynamique du Comté a instauré un système vertueux en réduisant les risques auxquels peuvent être confrontés tous les acteurs et en assurant une plus grande lisibilité de l'avenir. La filière accueille chaque année de nouvelles fermes (11 en 2024) et c'est cette croissance durable à laquelle a voulu croire un groupe d'éleveurs de l'Ain en réponse à la reprise de leur entreprise de collecte de lait par un grand groupe. Alors que plus aucune fruitière n'avait été créée récemment, en 2017, 14 fermes soit 27 éleveurs et éleveuses se sont associés

et ont proposé au CIGC un nouveau projet. En 2020, les premiers Comtés sont produits dans la nouvelle fruitière du Valromey en redonnant du sens au métier des éleveurs et éleveuses et un pouvoir de décision affranchi des stratégies de multinationales perçues comme une menace (Petit, 2024). Cette initiative illustre combien le commun Comté contient des dimensions intangibles, selon la proposition de Gilles Allaire (2019), soit des bienfaits futurs auxquels les éleveurs aspirent.

En ce qui concerne la race, nous avons montré plus haut que sa gouvernance s'opère désormais à l'échelle nationale et au-delà. Pourtant la montbéliarde reste à la base de cette communauté d'éleveurs et de transformateurs de lait (Jacques, 1989 ; Vernus, 2014). On observe alors ce paradoxe : d'une part, les règles formelles et matérielles de la définition d'une communauté réunie autour de la vache semblent réduites à presque rien. Mais de l'autre, le plaisir et la fierté de conduire cette race sont toujours très vivaces comme le manifestent les nombreux comices (concours locaux d'animaux) qui se succèdent chaque automne. Ce sont des lieux importants de sociabilité (25 000 personnes à celui de Pontarlier en 2022 contre 10 000 en 2000)², doublés de nombreux messages postés sur les réseaux sociaux, où les jeunes sont très présents. Ces lieux où éleveurs et vaches se rencontrent et se montrent donnent du sens, gratifient le travail accompli et restent la source d'éléments protecteurs. Cette sociabilité agricole rencontrant l'engouement d'un public de curieux entretient une culture socioprofessionnelle et rurale dynamique. Ce paradoxe souligne un point essentiel à interroger sur le caractère largement imbriqué des perceptions de la sécurité économique avec l'expression d'une culture vivante et largement partagée.

Conclusion

Ce détour historique et localisé dans le massif du Jura atteste de la constitution de communs autour du fromage de Comté et de la race montbéliarde. Mais alors que les règles collectives et la gouvernance s'avèrent continues et de plus en plus sophistiquées autour du fromage, pour la vache, celles-ci se sont diluées au cours des dernières décennies. Les savoirs locaux essentiels à une gestion durable se perpétuent, mais ils sont toujours plus concurrencés par des connaissances « encapsulées », dépendantes de technologies produites ailleurs. Le commun n'est pas un espace clos, il est toujours une tension entre un dedans et un dehors, ainsi que l'énonce le septième principe fondateur d'Ostrom : l'autodétermination est reconnue par les autorités extérieures. Dans le cas étudié, alors que les chaînes d'interdépendance se sont allongées avec la mondialisation des produits, elles semblent positives dans la mesure où elles permettent l'export des fromages, et problématiques en ce qui concerne l'internationalisation de la marchandisation du vivant (Gaillard *et al.*, 2023) et les modes de privatisation qui l'accompagnent (Allaire, 2019).

2. *Les nouvelles du Comté*, 2023, « Vitrine d'une ruralité fière », n° 123 [en ligne] www.comte.com

Dans notre ambition initiale de faire dialoguer communs et protection sociale, il nous semble que les systèmes étudiés ont d'abord permis une protection sociale par le bas, une sorte d'autoprotection, que l'on peut qualifier à travers les constats suivants : une vitalité économique, un métier d'éleveur avec du sens, des savoirs autochtones. Notre recherche illustre leur complexité, celle de leurs assemblages multiniveaux et leur « ambivalence », c'est-à-dire la combinaison de dimensions matérielles et immatérielles, de même que leurs propriétés intangibles, soit cette forme de revendication sur des valeurs et bienfaits futurs (Allaire, 2019). En ce sens, nous pouvons interroger sur deux plans ces communs et entrevoir de nouvelles perspectives de recherche. À l'instar des réflexions soulevées dans les travaux sur les communs sociaux développés autour de l'économie sociale et solidaire (Defalvard, 2017), nous nous demandons si les communs étudiés permettent la protection des plus vulnérables. Plus classiquement, en filiation avec la pensée de Ostrom, sont-ils associés à une protection de l'environnement, c'est-à-dire une gestion durable des ressources naturelles ?

Nous pouvons esquisser certaines limites sociales qu'il conviendrait de documenter plus précisément : l'absence des femmes dans l'histoire qui trahit plus une invisibilisation qu'un manque ; les échecs économiques liés à des surinvestissements et à l'endettement, revers d'un prix du lait élevé ; un accès coûteux à l'installation d'une ferme, ce qui exclut les personnes non issues du milieu agricole sans capitaux propres. Nous n'avons pas identifié, au niveau de la filière, de système d'accompagnement d'agriculteurs connaissant de grandes difficultés malgré le prix du lait rémunérateur. Par ailleurs, les deux communs s'ancrent incontestablement dans un territoire et ses ressources naturelles, objet d'une gestion spécifique, par exemple à l'échelle du Parc naturel régional du Haut-Jura (une partie du territoire AOP). Ourlées des prés-bois, les prairies sont reconnues riches en biodiversité, flore, insectes, oiseaux, microbisme du sol. Cette biodiversité florale et microbienne détermine les terroirs et les arômes de fromages. Le cahier des charges entend maintenir des pratiques qui y sont favorables. Dans sa dernière mouture, il inaugure des règles pour limiter la taille de l'activité et préserver une agriculture familiale. Des normes concernant la qualité écologique des pâtures doivent également être signalées (nombre d'espèces présentes, épandages réglementés). Malgré cette normalisation, le territoire est face à des défis environnementaux. La pollution des rivières de Franche-Comté fait l'objet d'une controverse dans laquelle l'élevage avec la production de lisiers est mis en responsabilité et la durabilité environnementale écornée. Le collectif SOS Loue et Rivières Comtoises lance l'alerte et interpelle aussi la filière sur l'augmentation de la taille des exploitations, l'excédent de matières organiques produites, la banalisation des paysages et l'artificialisation des prairies. L'autre défi est de faire face au changement climatique qui se manifeste par des sécheresses menaçant la quantité et la qualité de l'eau et une douceur hivernale néfaste à la santé des animaux alors en bâtiment. Si l'environnement est un bien commun d'intérêt général, une perspective de recherche et d'action serait de travailler à sa gestion en « commun » sur la base des compétences acquises par les acteurs en termes d'agir collectif.

Références bibliographiques

- Agreste (2024)**, « Essentiel. Les chiffres du lait 2022 », n° 13, mars.
- Allaire G. (2019)**, « L'ambivalence des communs », *Développement durable et territoires*, vol. 10 [en ligne] journals.openedition.org (consulté le 19 septembre 2025).
- Allaire G., Labatut J. et Tesniere G. (2018)**, « Complexité des communs et régimes de droits de propriété : le cas des ressources génétiques animales », *Revue d'économie politique*, vol. 128, n° 1, p. 109-135.
- Audrain S. (2022)**, « Repenser la protection sociale par les communs sociaux : l'exemple des sociétés de secours mutuels du premier XIX^e siècle en France », *Revue de l'économie sociale et solidaire-RECMA*, n° 366, oct., p. 50-66.
- Bret J. J. (2021)**, *Les héritiers du Comté. Résistance et renaissance de 1975 à 2013*, Dijon, Éditions Raisons et Passions.
- Chavinskaia L. (2020)**, « La science fait de la résistance », *Revue d'anthropologie des connaissances*, n° 14, 1, p. 1-22.
- Compagnone C., Lamine C. et Dupré L. (2018)**, « La production et la circulation des connaissances en agriculture interrogées par l'agro-écologie. De l'ancien et du nouveau », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 12, n° 2, p. 111-138.
- Coriat B. (2015)**, *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les liens qui libèrent.
- Cornu M., Orsi F. et Rochfeld J. (dir.) (2021)**, *Dictionnaire des biens communs*, Paris, Presses universitaires de France, collection « Dictionnaire Quadrige ».
- Defalvard H. (2017)**, « Des communs sociaux à la société du commun », *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 345, p. 42-56.
- Doré A. (2023)**, « La mise en marché du "progrès génétique" : le cas de la sélection et de la reproduction des vaches laitières », *Nat. Sci. Soc.*, vol. 31, n° 2, p. 188-198.
- Elisséeff V. (2017)**, « Le Comté AOP : une réussite collective au cœur du territoire », *Le journal de l'école de Paris du management*, vol. 127, n° 5, p. 8-13.
- Fleury P., Houdart M., Lasseur J. et al. (2018)**, « Gestion de l'environnement et valorisation des produits de l'élevage de montagne au regard de la théorie des communs », *Géocarrefour*, vol. 92, n° 3, p. 1-18.
- Fournier S., Biénabe E., Marie-Vivien D. et al. (2018)**, « Les indications géographiques au regard de la théorie des communs », *Revue internationale des études du développement*, vol. 233, n° 1, p. 139-162.
- Fumey G. et Bérion P. (2010)**, « Dynamiques contemporaines d'un terroir et d'un territoire : Le cas du gruyère de Comté », *Annales de géographie*, vol. 4, n° 674, p. 384-403.
- Gaillard C. et Mougenot C. (2018)**, « Les éleveurs de Montbéliarde au carrefour de l'innovation génomique : entre adhésion et résistance, solidarité et concurrence », *Économie rurale*, n° 363, p. 23-37.
- Gaillard C., Petit S. et Mougenot C. (2023)**, « Éleveurs et vaches dans l'épaisseur et l'accélération du temps. Quand le progrès génétique n'attend pas », *Nat. Sci. Soc.*, vol. 31, n° 4, p. 467-476.

Hannachi M. (2015), « La “révolution” génomique : impact des changements institutionnels et technologiques sur les filières de génétique bovine en France », *Notes et études socio-économiques*, n° 39, p.187-197.

Hardin G. (1968), « The Tragedy of the Commons », *Science*, vol. 162, n° 3859, p. 1243-1248.

Jacques D. (1989), *Voyage au pays des Montbéliardes - Au champ, les vaches*, Lyon, Textel.

Kalyntschuk M. (2006), « Agriculture et religion au XIX^e siècle. L'exemple des anabaptistes mennonites du pays de Montbéliard (Doubs) », *Ruralia*, n° 18-19, p. 85-96 [en ligne] ruralia.revues.org (consulté le 19 septembre 2025).

Labatut J., Aggeri F. et Allaire G. (2013), « Étudier les biens communs par les changements institutionnels : régimes de propriété autour des races animales face à l'innovation génomique », *Revue de la régulation*, n° 14, p. 1-26.

Lebeau R. (1951), « Deux anciens genres de vie opposés de la montagne jurassienne », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 26, n° 4, p. 387-410.

Mélo A. (2015), « Fruitières comtoises”. De l'association de voisins au district agro-industriel : une histoire montagnarde ? », *Revue de géographie alpine*, vol. 103, n° 1 [en ligne] rga.revues.org (consulté le 19 septembre 2025).

Michaud D. et Jeanneaux P. (2014), « Éleveurs et coopératives-fruitières de la filière Comté face au changement technologique et économique », in Jeanneaux P. et Perriet-Cornet P., *Repenser l'économie rurale*, Versailles, Éditions Quae.

Mougenot C., Petit S. et Gaillard C. (2020), « Le “coup d’œil” de l'éleveur est-il menacé par l'élevage de précision ? », *Activités*, n° 17, 2 [en ligne] journals.openedition.org (consulté le 19 septembre 2025).

Nicolas-Le-Strat P. (2017), « Agir en commun/Agir le commun », *Cahiers du commun*, n° 1 [en ligne] cultivateurdeprecedents.org (consulté le 19 septembre 2025).

Observatoire prospectif de l'agriculture Bourgogne Franche-Comté (2024), « Résultats 2023 » [en ligne] draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr (consulté le 19 septembre 2025).

Ostrom E. (2010), *La gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Boeck.

Petit S. (2024), « Reprendre la main, mêler les laits : la fruitière à comté du Valromey », in Spoljar P., Dupré L. et Depoudent C. (coord.), *Construire, perdre, retrouver le sens du travail en agriculture*, Dijon, Educagri Éditions.

Sen A. (2010), *L'idée de justice*, Paris, Flammarion, collection « Champs essai ».

Vernus M. (2014), *Oh ! La vache ! La fabuleuse histoire de la Montbéliarde*, Pontarlier, Ed. du Belvédère.

Vernus M. et Greusard D. (2013), *Le pays des fromages - La Franche-Comté*, Saint-Avertin, Éditions Sutton.